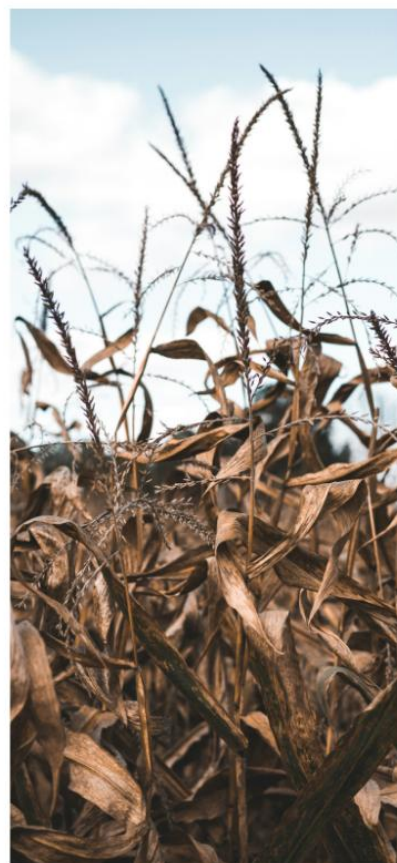


LIVRE BLANC

ALEAS CLIMATIQUES : CHOISIR LE SURSAUT POUR EVITER LE DECLIN



Eté 2026

Introduction :

Combien de sécheresses encore avant un sursaut ?

Il y a des constats qu'on aimerait ne plus avoir à écrire. Celui-ci en fait partie. Année après année, l'immobilisme continue de faire perdre à l'agriculture ses capacités de production, continue d'accélérer le phénomène de perte de dynamisme de nos campagnes et continue de faire courir un risque toujours plus grand et toujours plus coûteux aux populations. 2026 s'inscrit dans la continuité : une année de plus où les crises ne se succèdent plus, elles s'accumulent, elles se superposent.

Les crises climatiques, sanitaires, géopolitiques et économiques ne sont plus des chocs isolés que les exploitations peuvent encaisser, elles s'enchaînent à une vitesse qui ne donne plus le temps aux exploitants de reconstituer leurs outils de travail, leurs stocks et leurs trésoreries. Elles font peser un risque majeur sur les exploitations des jeunes installés. Un dérèglement qu'il ne suffit plus d'annoncer : sur le plan strictement climatique, les chiffres parlent d'eux-mêmes. 2020 avait déjà sonné l'alerte, avec une chute de 17 % de la production de céréales et d'oléoprotéagineux par rapport à 2019. Puis 2024 est arrivée, avec son lot d'excès de pluies, occasionnant des pertes de rendement de 25 % en blé tendre et en recul de 17 % par rapport à la campagne précédente. Les récoltes fourragères ne font pas figure d'exception tant en qualité qu'en quantité. On estime les besoins complémentaires à 13 000 tonnes de fourrages et 7 700 tonnes de maïs faisant ainsi courir un risque de décapitalisation du cheptel, pourtant déjà bien entamé : -8 % entre 2019 et 2023. Ainsi, privé de réserves qu'aucune reconstitution ne viendra combler, le risque de décapitalisation s'accroît — la dérogation jachère ayant été promulguée juste à temps pour que ne subsiste, à la récolte, qu'un végétal roussi par la sécheresse.

Les gels tardifs, qui frappaient autrefois de façon exceptionnelle, occasionnent aujourd'hui des dégâts de plus en plus fréquents et de plus en plus lourds. Les épisodes de grêle détruisent la récolte en cours et compromettent fortement les suivantes, en particulier pour les cultures pérennes, l'arboriculture et la viticulture en tête.

Les épisodes de sécheresse sont plus longs, plus intenses, plus fréquents et frappent sur deux fronts. D'une part, ils rabotent les rendements et d'autre part, ils renforcent le risque d'embrasement des territoires. L'ampleur des incendies n'a plus rien à voir avec ce que nous connaissions il y a encore 10 ans. En 2022, près de 60 000 hectares de forêts sont partis en fumée, aucun territoire n'est épargné, l'incendie de la forêt de Brocéliande le démontre bien. L'année dernière, un incendie d'une ampleur exceptionnelle s'est déclaré dans les Corbières ; en 4 jours seulement, les flammes ont parcouru 17 000 hectares et détruit plus de 11 000 hectares de végétation.

2026 vient alourdir le bilan des hectares réduits en cendres, 1 800 ha dans le Var, 42 000 en Gironde, 2 000 pour la forêt de Fontainebleau (120 000 hectares depuis le

début de l'année). Ces incendies ont des conséquences directes sur notre environnement et sur les populations ; les agriculteurs sont contraints d'évacuer leur cheptel en urgence, d'assister impuissants à la dégradation de leur culture et de leurs exploitations. Et pourtant, dans chacune de ces catastrophes, il est une constante qui mérite d'être soulignée : les agriculteurs répondent toujours présents. Inondations, incendies, tempêtes : ce sont bien souvent les premiers sur le terrain, en tracteur ou équipés d'une tonne à eau pour prêter main-forte aux forces déployées ou en solidarité avec les voisins. Cette solidarité de terrain s'organise sans condition et en compensation de ce qu'une gestion publique dispendieuse et désordonnée aurait dû prévoir. Cette solidarité, aussi précieuse soit-elle, ne doit plus servir d'excuse à l'inaction publique.

D'un excès à l'autre, la variabilité est devenue la norme : il est devenu impossible, par manque de courage politique, en France, de se préparer à un climat qui ne répond plus à aucune norme.

Des décisions absurdes qui interviennent au pire moment

Et c'est précisément dans ce contexte – une année 2026 qui s'annonce, une fois encore, comme une année record - que le tribunal administratif de Poitiers a ordonné la destruction de quatre retenues d'eau. Au moment même où chaque mètre cube stocké devient précieux pour les agriculteurs et pour la prévention incendie, la France décide de détruire les rares outils dont elle dispose pour anticiper les risques.

Et lorsque les outils sont disponibles, ils sont gérés hasardeusement. Dans les Landes, un million de mètres cubes d'eau a ainsi été lâché, alors qu'une partie aurait pu être restituée progressivement jusqu'au début de l'automne, en soutien des étiages de l'Adour et qu'une autre partie aurait pu être prélevée pour répondre aux besoins agricoles. L'État a préféré relâcher et laisser filer ces volumes d'eau qui ont dévalé le fleuve jusqu'à l'océan, pour être, *in fine*, salés et perdus.

Une impression domine, et elle est partagée par un ensemble d'acteurs, pas seulement agricoles, celle d'une absence totale d'anticipation. Si rien ne change, 2027, 2028, 2029 et les prochaines, seront-elles aussi des années record, et avec des conséquences immédiates sur la production alimentaire, agroalimentaire et sur l'approvisionnement des magasins. Il ne s'agit pas d'une prédiction pessimiste mais d'une trajectoire que nous connaissons déjà.

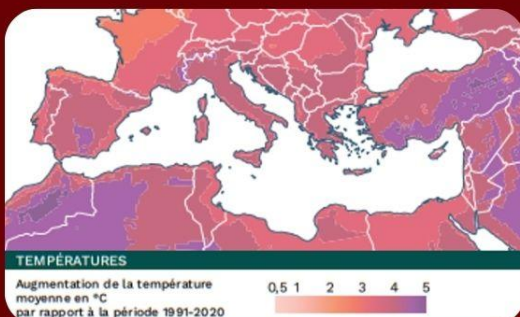
En 60 ans, les climats sont remontés de 200 à 300 km. Le climat de la région de Cognac est maintenant celui d'Orléans et le climat de Châteauroux était celui d'Agen dans les années 60. Le temps de la préparation à l'adaptation est révolu. Nous n'avons plus le luxe de « nous préparer au changement climatique » parce que ce dernier nous a déjà rattrapé.

Combien de temps continuerons-nous à regarder, impuissants, ce changement climatique qui s'opère sous nos yeux, deux fois plus vite chez nous que dans le reste du monde ? Et surtout quand trouverons-nous le courage politique de mettre en place une véritable politique de gestion des risques, à la hauteur de ce que nous vivons et de ce qui nous attend ?

C'est tout le sens de ce livre blanc : documenter sans complaisance l'ampleur de la situation que nous traversons, mais refuser de nous résigner à la seule constatation. Jeunes Agriculteurs entend porter dans les pages qui suivent une parole syndicale pour éviter, réduire et compenser les risques de plus en plus croissants qui pèsent sur la Ferme France, dans les situations d'urgence, mais aussi dans les périodes d'accalmie, en prévision des prochains chocs.

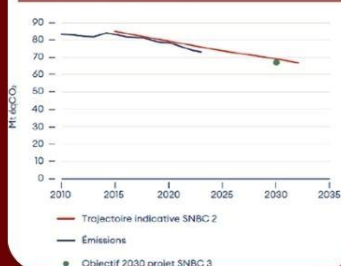
RECHAUFFEMENT

En 2026, la France a connu **52 jours** de vague de chaleur, contre 33 en 2022 et 22 en 2023. Un record alors que l'été 2026 n'est pas fini



L'Europe se réchauffe **2 fois** plus vite que le reste du monde

Figure 3.2a - Émissions du secteur de l'agriculture en France depuis 2010, **trajectoire SNBC 2 et objectif du projet de SNBC 3**



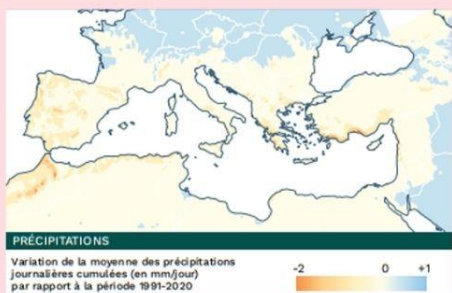
En **60 ans** les climats sont remontés de **200 à 300 km**. Le climat d'Agen il y a 60 ans est maintenant celui de Châteauroux

Les débits fluviaux méditerranéens devraient diminuer de **12 à 15 %** d'ici 2100.

Le Secrétariat général à la planification écologique avance que la prise de risque des agriculteurs prêts à changer de pratiques n'est pas assez financée

La Méditerranée se réchauffe

20 fois plus vite que le reste du monde. Les températures devraient augmenter entre **+3,7° et +5,6°** au cours du XXIème.



Les précipitations pourraient diminuer de **4%** par degrés de réchauffement.

Dans le nord les pluies seront plus variables et plus intenses sauf en été et dans le sud les précipitations seront plus faibles et les épisodes de sécheresse plus longs.

Sur le pourtour méditerranéen les pluies du printemps et de l'été pourraient baisser

jusqu' à 30 % d'ici 2028

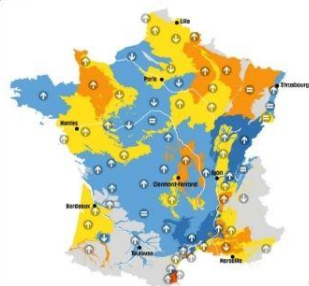
EAU

1 % **14 %** **86 %**

C'est le volume d'eau traité et réutilisé en France (REUT)

C'est le volume d'eau traité et réutilisé en Espagne (REUT)

c'est le volume d'eau traité et réutilisé en Israël (REUT) dont 71% sert aux cultures



situation des nappes au 1er janv 2026

Niveau des nappes



70 % du territoire français fait actuellement l'objet de mesures de restrictions des usages de l'eau en 2026
2/3 des nappes phréatiques présentent des niveaux sous les normales en 2026



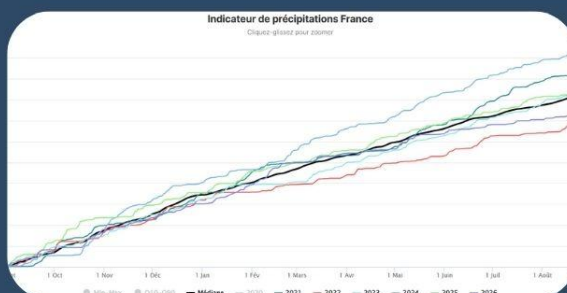
situation des nappes au 1er août 2026

La France est le **2ème pays européen** en terme d'abondance de l'eau, derrière la Norvège

de 350 € à + de 1000 € Montant des charges en euros/ha irrigués/an.

Dans les Deux-Sèvres, il ne faudrait que **la moitié** des quantités journalières rejetées à la mer (en période de fortes pluies) pour satisfaire les besoins annuels en eau du département

Cumul des précipitations sur une année hydrologique entre le 1er sep 2025 et le 15 août, en mm						
884	915	669	818	1009	823	721
en 2020	en 2021	en 2022	en 2023	en 2024	en 2025	en 2026

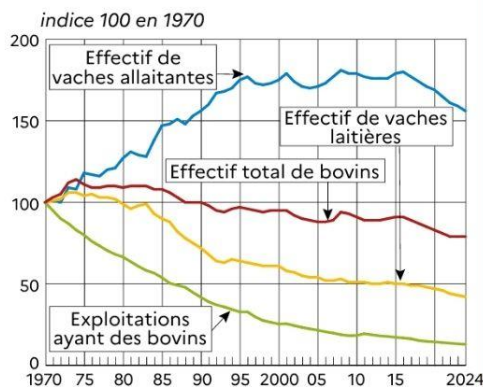


L'irrigation représente **10 %** des prélèvements en eau en France

FILIERES ANIMALES

En 8 ans, la filière bovine a perdu plus de
1,1 million de bovins soit
14% du cheptel
 En 2025, la baisse est estimée à **-1,8 %**

Élevages et effectifs bovins



Dans le Grand Ouest les éleveurs de porcs font état de pertes atteignant

30 %

3 millions

de volailles mortes lors des pics de chaleur de mi juillet principalement en Bretagne, Pays de la Loire soit

1%

de la production nationale

La production laitière est en chute, avec des baisses allant

jusqu'à 30%

dans certains élevages bovins de plaine

9 127 T d'animaux morts

ont dû être prises en charge

Des coûts de production qui augmentent et un prix de vente en berne. Le prix du lait moyen (europe) a chuté de près de

111 €/T

Entre septembre 2025 et juin 2026

Les pertes de fourrages sont majoritairement comprises entre

20% - 50%

Les besoins complémentaires sont évalués à

13 000 T de fourrages et 7 700 T de maïs

FILIERES VEGETALES

Des vendanges très précoces. En Champagne, c'est la première fois que la récolte se fait aussi tôt, dès le 8 août. En Alsace, dès le 11 août. En Savoie, les vendanges sont annoncées avec **un mois d'avance**.

Les vendanges dans le Tursan et en Armagnac ont débuté avant le 15 août, normalement elles ne débutent pas avant septembre.

Un taux de diffusion de la MRC loin des objectifs :

	2022	2025	Objectif 2030
Grandes cultures	32%	35,40%	60%
Arboriculture	1%	14,70%	30%
Viticulture	33%	33,70%	60%
Prairies	0,50%	8%	30%

Baisse de la production moyenne des rendements betteraviers de

20 %

Il est annoncé l'une des pires récoltes depuis 25 ans pour la lentille verte du Puy avec des pertes de près de :

87 %

Dans certaines exploitations maraîchères, les pertes de salades et de jeunes pousses oscillent entre

20% et 100 %

Une production de maïs en 2026 au plus bas depuis 1980 à 8,821 Mt. Il s'agirait d'une chute de la production nationale de plus de

45 %

par rapport à la moyenne quinquennale

117 000 ha

surface ravagée par les flammes au 3 août 2026

72 000 ha

surface ravagée par les flammes en 2022

Pommes de terre : des rendements au plus bas depuis 1996 avec un rendement moyen inférieur à

40 t/ha

Les Landes enregistre un déficit pluviométrique estimé

à 85 %

en juillet dans la continuité des températures caniculaires de juin, les effets du manque d'eau sont visibles sur le végétal



AGIR RAPIDEMENT POUR NE PAS RESTREINDRE LES LIBERTES D'ACTION

En préambule des mesures à court terme présentées, Jeunes Agriculteurs tient à rappeler un constat de fond : l'agriculture ne saurait se plier à des dates fixes, arrêtées une fois pour toutes dans un calendrier réglementaire qui fait fi des réalités climatiques : dates d'épandage, dates de taille des haies, dates de semis des couverts, dates de récolte des jachères, dates de pompage, autant de limites imposées qui ne correspondent plus ni aux réalités du terrain, ni à la variabilité météorologique d'une année sur l'autre.

L'agriculture ne se plie pas au calendrier, elle se soumet à la météo, par nature imprévisible. Les années se succèdent sans jamais se ressembler : une année marquée par la sécheresse peut être suivie d'une année marquée par une forte pluviométrie, parfois même, à l'échelle des saisons.

Dans ce contexte, les agriculteurs se trouvent aujourd'hui exposés à une judiciarisation croissante de leur activité et à l'inertie des services administratifs de l'État. Ces dernières entraînent une insécurité croissante et un allongement des délais, au même titre qu'elles engendrent des coûts financiers et humains plus importants. Ce durcissement des normes et l'inaction sont non seulement contre-productifs, ils heurtent le bon sens le plus élémentaire et développent un sentiment de dépossession décisionnelle.

Mise en place d'une cellule d'échange

Proposition :

Jeunes Agriculteurs souhaite que se réunisse un comité départemental d'anticipation des récoltes afin de suivre les bilans fourragers et les prévisions de récoltes pour les productions végétales.

Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en place de points de situation réguliers par les différents ministères concernés en lien avec les préfets de département, les agences de l'eau et les professionnels agricoles. Aussi Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en place d'une cellule interministérielle de crise pour assurer une remontée d'informations régulière par les préfets de département des zones les plus touchées. Ces points de situation et la cellule de crise permettront d'anticiper l'activation éventuelle des plans d'urgence, de fonds d'indemnisation, mais aussi de réunir l'ensemble des publics concernés pour sécuriser l'approvisionnement fourrager (suivi des stocks et disponibilité à l'échelle départementale, régionale et nationale, mise en relation éleveurs/céréaliers, alternatives), améliorer la gestion de l'enlèvement de bêtes mortes et arbitrer les usages concurrents de la biomasse entre élevage et valorisation énergétique.

Organiser le travail entre agriculteurs et les forces de secours déployées

Propositions :

Jeunes Agriculteurs encourage la généralisation de la signature de conventions entre le SDIS du département et le réseau de solidarité des agriculteurs sous l'égide du préfet et avec la coordination de la Chambre d'agriculture. Elle aurait pour but d'améliorer et de systématiser la coordination entre les sapeurs-pompiers et le monde agricole dans le cadre des interventions (pour feux de forêts, de récoltes et d'espaces naturels, inondations, éboulements). Cette convention précisera :

- les actions de prévention en cohérence avec la réglementation en vigueur (brûlage, débroussaillage, coupes...)**
- les modalités d'engagement des moyens agricoles,**
- les conditions d'indemnisation en cas d'intervention de longue durée,**
- les modalités de prise en charge des éventuels dégâts. Une liste des différents référents rattachés aux EPCI du territoire accompagnera cette convention.**

Jeunes Agriculteurs sera particulièrement attentif à ce que les coûts liés à la participation aux opérations de soutien au service de secours soient pris en charge, notamment les dépenses de carburant.

De même, Jeunes Agriculteurs souhaite la suppression de la franchise pour les agriculteurs assurés ayant subi ou occasionné un sinistre alors qu'ils participaient aux opérations de soutien (casse matériel, dégâts sur véhicules tiers, dégâts humains...)

Adaptation des cahiers des charges INAO

Proposition :

Jeunes Agriculteurs souhaite maintenir la possibilité de déroger au cahier des charges (INAO) en cas d'aléas impactant les méthodes de production, de récolte et de transformation y compris lorsque le cahier des charges fait l'objet d'une validation récente. Ces dérogations doivent continuer de faire l'objet d'une publication rapide.

Gestion de l'équarrissage

Les fortes chaleurs entraînent d'une part un taux de mortalité plus important et d'autre part une dégradation accélérée des cadavres animaux, notamment pour les volailles et les lapins, générant un surplus de matières dégradées qui ralentit le processus de traitement.

L'équarrissage demeure la solution à privilégier. Néanmoins, face à l'afflux exceptionnel de mortalité de cet été, les capacités habituelles de collecte et de traitement de la filière d'équarrissage ont été impactées.

Propositions :

Gestion de l'équarrissage en temps normal :

Jeunes Agriculteurs appelle à une généralisation du suivi de l'équarrissage dès la demande de prise en charge des cadavres. Ce suivi doit permettre d'informer l'agriculteur sur les collectes en temps réel (horaires et jours de passage dans les 48h max) ainsi que d'éventuels décalages.

Ce suivi permettra de constater si les services d'équarrissage peuvent répondre aux demandes notamment en cas de forts taux de mortalité dans les élevages. Ces informations précieuses devront faciliter l'anticipation de l'activation de solutions de repli d'urgence établies préalablement et régulièrement actualisées par la DDPP qui détient la compétence. Les mesures de repli peuvent être les suivantes :

- Plan d'enfouissement départemental ou interdépartemental, ouverture des sites d'enfouissement collectifs par la DDPP,**
- Mise à disposition de caissons d'équarrissage à copeaux, caissons de camion réfrigéré en attendant le passage de l'équarrissage,**
- Pour les zones de montagne : cloche géolocalisée.**

Gestion de l'équarrissage en temps de crise :

Adapter l'organisation de la filière d'équarrissage aux pics de mortalité liés aux épisodes caniculaires, afin de garantir des délais de collecte compatibles avec l'état de dégradation des cadavres, en particulier pour les espèces les plus sensibles. Cette réflexion doit envisager le renforcement des capacités de collecte (7 jours sur 7 en cas de fortes chaleurs), la prise en charge des espèces à dégradation rapide prioritairement ainsi que l'activation des mesures de repli selon les besoins.

Un retour d'expérience systématique après chaque épisode de saturation doit permettre d'identifier les points de blocage et d'adapter les protocoles avant la survenue de la crise suivante.

Dérogations et « droit d’agir en période de tension » :

Proposition :

Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en place d’un « droit d’agir en période de tension ». Ainsi il est plus aisé pour un agriculteur ou un éleveur de justifier son action a posteriori (décalage des semis de couverts, récolte précoce des jachères, dérogation aux obligations MAEC, chargement d’animaux, aides couplées, épandage...) plutôt que de faire des demandes dérogatoires individuelles qui nécessitent un délai d’instruction et qui, naturellement, arrivent trop tardivement, notamment parce que la période de stress est passée et que les producteurs possèdent les preuves nécessaires (bilan météo...).

Jeunes Agriculteurs demande la reconnaissance par l’Europe de l’état de force majeure pour la France. La France aurait alors autorité sur le déblocage de dérogations PAC.

Implantation des couverts d'interculture

Depuis 2023, dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC, l’obligation de couverture des sols, déjà obligatoire en zone vulnérable est élargie à toutes les parcelles en terres arables situées hors zone vulnérable pour les intercultures longues.

Dans le cas de couverts en zone vulnérable, ces derniers doivent être maintenus 8 semaines minimum à compter de la date du semis et peuvent être détruits après le 1er novembre.

Dans le cas de couverts hors zone vulnérable, une couverture végétale doit désormais être mise en place après la récolte pendant une période de six semaines au choix de l’exploitant entre le 1er septembre et le 30 novembre.

Toutefois cette réglementation stricte doit tenir compte des réalités climatiques, les excès de pluies au même titre que la sécheresse compliquent le travail des sols et les conditions de levée ne permettent pas aux agriculteurs de respecter l’obligation de couverture des sols.

Proposition :

Les agriculteurs qui, en raison de la survenance d’aléas climatiques comme des excès pluviométriques ou une forte sécheresse n’ont pas pu respecter l’obligation de couverture des sols doivent pouvoir bénéficier d’un cadre réglementaire plus souple et plus réactif et du « droit d’agir en période de tension ». Ils devraient pouvoir

alors déroger à l'obligation de couverture des sols sans que cela n'impacte le versement de leurs aides PAC.

Jachères

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, les jachères ne doivent faire l'objet d'aucune valorisation au moins 6 mois de l'année incluant le 31 août et impérativement du 1er mars au 31 août si elles sont déclarées « Infrastructures Agroécologiques pour l'Ecorégime » (IAE).

Toutefois, compte tenu des périodes de sécheresse mais aussi des autres aléas climatiques qui affectent directement la pousse de l'herbe et les cultures fourragères, ce cadre n'est plus adapté. Dans les situations de pénuries, les agriculteurs doivent pouvoir faucher le pâturage des jachères déclarées « IAE » d'autant plus qu'en période de sécheresse, elles renforcent le risque incendie.

Proposition :

Les éleveurs qui constatent une baisse de rendement de leurs cultures fourragères en raison de la survenance d'aléas climatiques doivent pouvoir bénéficier d'un cadre réglementaire des jachères plus souple et plus réactif, avant qu'elles ne soient totalement grillées notamment via leur « droit d'agir en période de tension ». Ils peuvent alors utiliser exceptionnellement ces jachères et continuer à comptabiliser les surfaces déclarées « IAE » pour l'écorégime malgré la valorisation.

De même, cette dérogation s'applique à la campagne suivant une année de sinistre pour permettre de reconstituer les stocks fourragers.

Cette dérogation ne doit pas être réservée aux seuls éleveurs, elle doit aussi concerner l'ensemble des agriculteurs y compris les non-éleveurs afin que ces derniers puissent fournir des fourrages aux éleveurs impactés.

De même, les agriculteurs doivent pouvoir ressemer et cultiver leurs prairies et couverts végétaux fortement dégradés par la sécheresse, sans contrainte réglementaire, afin de permettre une remise en production rapide des surfaces.

Anticipation du versement des acomptes PAC

Proposition :

Jeunes Agriculteurs propose que le versement des avances PAC soit systématiquement anticipé lors de la survenance d'un aléa climatique ayant un impact sur la viabilité des exploitations.

Dans les zones concernées par un arrêté sécheresse, Jeunes Agriculteurs propose de relever le taux de l'acompte.

Jeunes Agriculteurs demande aussi que le solde soit versé le plus tôt possible et au plus tard le 31 décembre, notamment pour les aides couplées, MAEC...) et que les ajustements puissent être faits a posteriori des contrôles.

Jeunes Agriculteurs tient à rappeler que les pertes induites par un événement qui n'est pas imputable à l'agriculteur (haies brûlées par exemple) ne doivent en aucun cas le pénaliser lors de ses futures déclarations PAC.

Suspension des contrôles

La succession de crises impacte fortement le moral. Une étude réalisée par la chambre d'agriculture en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres révèle que 64 % des répondants envisagent d'arrêter leur activité. Sur fond de canicule, les agriculteurs affirment aussi avoir des charges d'exploitation trop élevées, un manque d'eau pour les cultures et un déficit de trésorerie.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs souhaite le report des contrôles habituels prévus en ces périodes de stress, notamment des contrôles physiques, et de privilégier les contrôles à distance sans retarder le paiement des aides. Les contrôles peuvent être maintenus pour les cas identifiés suspects.

De même, Jeunes Agriculteurs demande plus de souplesse dans les délais entre la notification de contrôle et le contrôle effectif. Et pour les contrôles déjà réalisés, un allongement des délais de correction en cas d'anomalie.

Les aides de minimis

Jeunes Agriculteurs demande à ce que les aides versées aux agriculteurs pour faire face à la sécheresse soient exclues du cadre des aides de minimis.

AIDE A LA TRESORERIE

Jeunes Agriculteurs souhaite qu'une attention particulière soit portée aux jeunes installés de moins de cinq ans. En effet, ces derniers disposent de capacités de trésorerie et de réserves plus limitées. Les dispositifs d'urgence doivent donc systématiquement prévoir une bonification ou une prise en charge renforcée pour ce public. La survenue d'un aléa climatique durant les premières années d'installation ne doit en aucun cas compromettre durablement la viabilité des projets d'installation.

Dégrèvement total TFNB

Proposition :

Suite à des pertes importantes liées aux conditions climatiques (sécheresse, intempéries, grêle), le dégrèvement de la taxe foncière existant sur les propriétés non bâties agricoles doit être total. Lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, le propriétaire dégrévé se doit d'en restituer le bénéfice à l'exploitant.

Défiscalisation de l'épargne de précaution

Dans sa proposition pour une nouvelle PAC, Jeunes Agriculteurs propose que chaque niveau de risque corresponde à un outil différent d'indemnisation.

Jeunes Agriculteurs estime que pour les aléas courants, définis comme des aléas fréquents mais à faible impact, les agriculteurs peuvent se couvrir avec leur épargne de précaution constituée avec les bénéfices des bonnes années. Elle pourrait ainsi être mobilisée en cas de coups durs.

Propositions :

Permettre aux agriculteurs de constituer une épargne défiscalisée. Cette dernière est un levier indispensable et pragmatique qui rétablit une équité fiscale pour la profession agricole vis-à-vis des autres secteurs économiques, aux bénéfices plus « stables ». Jeunes Agriculteurs demande que les autorités nationales veillent à rendre cette épargne de précaution attractive. Une part plus importante (60 %) de cette réintégration doit être exonérée d'impôt, contre 30 % actuellement, dès lors qu'elle est employée pour faire face à un aléa sanitaire et économique. La part d'exonération doit être portée à 100 % lorsque l'épargne est réintégrée à la suite de la survenue d'un aléa climatique. Le plafond doit aussi être revalorisé à 80 000 euros avec application de la transparence GAEC.

Jeunes Agriculteurs souhaite également que les sommes immobilisées par l'épargne de précaution puissent être considérées afin de faciliter l'accès à l'emprunt et permettent d'avoir accès à des taux d'emprunt réduits.

Mise en place d'un PGE agricole

Proposition :

Face à la baisse des rendements et à l'augmentation des coûts de production en raison d'une succession d'aléas sanitaires, économiques, climatiques, les trésoreries des exploitations atteignent des niveaux critiques. Jeunes Agriculteurs demande la mise en place de prêts garantis par l'État, avec une prise en charge par l'État du coût de la garantie. Ce dispositif exceptionnel permettra de soutenir le financement de la prochaine campagne agricole. Les taux d'emprunt devront être aussi proches que possible de 0 %, et à 0 % pour les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans.

Adaptation du dispositif bancaire

Propositions :

Pour aider les exploitations à faire face aux baisses drastiques de trésorerie, Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en place d'une avance de trésorerie à un taux préférentiel.

Jeunes Agriculteurs propose aussi la généralisation de la suspension des remboursements des emprunts professionnels jusqu'à 12 mois et la suppression des frais d'incidents et agios liés à la situation de crise.

Jeunes Agriculteurs demande la modulation des prêts de financement de matériel (*Agilor, Actimat, Agrilismat...*) au même titre que tous les autres prêts.

UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS POUR VENIR AU SOUTIEN DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Proposition :

Compte tenu de l'ampleur de la situation, les pouvoirs publics, mais aussi les collectivités (région, département, EPCI...) doivent pouvoir participer à la constitution de fonds communs dédiés au soutien économique.

Créer un livret d'épargne souveraineté agricole

Les transitions climatiques, énergétiques et agricoles ainsi que l'explosion des aléas climatiques et sanitaires nécessitent des investissements importants que la puissance publique ne peut assurer seule. Face à l'imbrication de ces enjeux, il convient de mettre en place les moyens d'assurer la souveraineté agricole française.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs propose d'orienter une partie de l'épargne des Français via un livret réglementé afin de financer les transitions agricoles et de pérenniser les moyens qui lui seront alloués.

Contribution générale sur l'impôt pour faire face aux effets de la canicule

L'Insee a évalué des pertes liées à la canicule de l'ordre de 10 à 15 milliards d'euros, alors même que la période estivale n'est pas achevée. Ces pertes représenteraient près de 0,5 point de PIB.

À titre de comparaison en 1976, l'INSEE a détaillé dans un rapport d'après-sécheresse, une baisse de 5,6 milliards de francs du revenu agricole global (soit environ 850 millions d'euros actuels). Face à l'ampleur des pertes, le président de la République annonçait fin août 1976, l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur le revenu 1975 pour financer un fonds d'indemnisation des agriculteurs touchés par la sécheresse. En 2022, les pertes de production agricole approchaient les 1,1 Md€.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs est favorable à la mise en place d'une contribution générale sur l'impôt pour faire face aux effets de la canicule et à l'ampleur des pertes subies, agricoles et non agricoles.

Ces fonds doivent permettre de suspendre temporairement le remboursement des mensualités de prêt de ceux qui ont récemment fait des investissements structurants (construction et adaptation de bâtiments, matériel d'irrigation...).

Prolonger l'initiative nationale pour l'agriculture française :

L'Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF) est un mécanisme de garantie publique (État et Fonds européen d'investissement) qui couvre jusqu'à 80 % des prêts bancaires accordés aux exploitations agricoles (garantie). Ce mécanisme a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2028. Il ne s'agit pas d'une subvention directe, mais d'un outil qui facilite l'accès au crédit via un effet de levier de 11 fois.

La stimulation de l'investissement contribue à prévenir et à anticiper les risques, risques qui ne seront plus à indemniser parce qu'évités.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs demande la reconduction du dispositif INAF jusqu'en 2030.

Jeunes Agriculteurs propose d'augmenter la dotation nationale et que cette dotation représente 50 % du fonds. Aussi, il est impératif de sécuriser la part du FEI à hauteur de 50 %.

Jeunes Agriculteurs souhaite que la garantie soit bonifiée (taux de couverture supérieur à 90 %) pour les investissements liés à l'adaptation au changement climatique : équipement de matériel pour l'irrigation, infrastructure de stockage d'eau, amélioration des bâtiments d'élevage, mise en œuvre des contrats d'avenir...

Jeunes Agriculteurs souhaite que l'INAF permette de faciliter l'accès aux prêts pour le financement de projets collectifs ou mutualisés.

Financer le réensemencement des prairies par les entreprises fortement émettrices de GES - un dispositif inspiré de la loi POPE

Sur de nombreux territoires, une part significative du parcellaire en herbe devra être ressemée à la suite des épisodes de chaleur afin de retrouver un potentiel fourrager et agronomique satisfaisant.

Ce réensemencement représente une charge financière pour les exploitations, à un moment où leurs trésoreries sont déjà fragilisées. Il constitue pourtant une opportunité : ressemer avec des mélanges mellifères et légumineuses permettrait de conjuguer reconstitution du potentiel fourrager, autonomie protéique, amélioration de la fertilité des sols et service rendu à la biodiversité et à la pollinisation. La prairie constitue en effet un levier important de captation de carbone de l'air. De même, ces zones sans végétation dense servent de barrière naturelle pour stopper ou ralentir un incendie.

Proposition :

Jeunes Agriculteurs demande ainsi la création d'un dispositif obligatoire, inspiré du mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (loi POPE), imposant aux entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre de contribuer financièrement au réensemencement des prairies agricoles. Cette contribution prend la forme d'une prise en charge totale du coût des semences et de l'implantation.

Cette disposition ne se limite pas aux seules entreprises émettrices mais peut concerner toute entreprise volontaire qui, dans le cadre de sa politique RSE, souhaite également prendre part au financement du réensemencement des prairies.

Défiscaliser les stocks fourragers

Face à la multiplication des aléas climatiques (sécheresses, épisodes de gel, inondations), la constitution de stocks fourragers de sécurité est aujourd'hui présentée comme un outil essentiel de résilience des exploitations et est même encouragée dans le cadre des politiques de gestion des risques.

Proposition :

Jeunes Agriculteurs demande la non-fiscalisation des stocks fourragers constitués à titre de précaution via la mise en place d'un dispositif d'exonération ou de déduction fiscale afin que leur valorisation comptable n'entre pas dans le calcul du bénéfice imposable de l'exercice au cours duquel ils sont constitués.

Geler les fermages en 2026

L'année en cours confirme une nouvelle fois la fragilité des trésoreries agricoles : aléas climatiques, volatilité des prix de vente, hausse continue des charges d'exploitation (énergie, intrants, matériel) pèsent lourdement sur le revenu disponible des exploitants. Dans ce contexte déjà tendu, l'annonce d'une revalorisation de l'indice national des fermages de +3,23 % pour cette année constitue une charge supplémentaire difficilement supportable pour de nombreuses exploitations, en particulier pour les jeunes agriculteurs récemment installés.

Proposition :

Jeunes Agriculteurs souhaite le gel immédiat de la hausse des fermages pour la campagne en cours, au regard de la situation économique exceptionnellement difficile des exploitations agricoles.

À terme, Jeunes Agriculteurs souhaite la révision de la méthode de calcul de l'indice national des fermages, afin qu'elle intègre des critères reflétant davantage le revenu réel et actualisé des agriculteurs. De même, il convient d'adapter l'indice du fermage au changement climatique en le territorialisant afin de le corréliser au potentiel de production.

Suspension de taxes pour les exploitations sinistrées

Compte tenu de la faible disponibilité des trésoreries, Jeunes Agriculteurs demande à lever les taxes qui pèsent le plus sur les exploitations, comme la contribution tarifaire d'acheminement de l'électricité, redevance pour pollutions diffuses...

SOCIAL

Prise en charge des cotisations MSA

Les aléas climatiques, sanitaires et économiques se multiplient et s'intensifient, fragilisant durablement la trésorerie des exploitations agricoles. Or, lorsqu'un agriculteur est frappé par un sinistre important, ses cotisations sociales MSA restent dues intégralement, alors même que son revenu s'effondre.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs demande la mise en place d'une prise en charge, totale ou partielle, des cotisations MSA pour les exploitants ayant subi des pertes significatives liées à un aléa climatique, sanitaire ou économique reconnu, afin de préserver la trésorerie immédiate des exploitations sinistrées et sécuriser le maintien en activité des exploitants concernés.

Jeunes Agriculteurs demande une généralisation des critères d'accessibilité. Dans ce contexte, Jeunes Agriculteurs souhaite que ces critères soient plus ouverts et permettent à tout agriculteur sinistré, suite à la survenance d'un aléa, de bénéficier du dispositif de prise en charge de cotisations.

Mise en place de la dérogation tenant compte de l'année N pour les cotisations sociales et non de l'année N-1 afin de corrélérer les cotisations à la réalité économique des exploitations.

Cette prise en charge des cotisations ne doit pas relever des réserves des caisses. Le budget alloué à cette mesure doit relever de financements étatiques.

Accès au RSA

Propositions :

Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en place d'un RSA agricole dans tous les départements sans disparité.

Pour les demandes de RSA mais aussi pour les demandes des primes d'activité, Jeunes Agriculteurs souhaite l'application du principe « dites-le nous une fois », de

sorte qu'une donnée déjà détenue par une administration ne soit plus redemandée à l'usager. Il conviendra de déposer une demande unique et d'opérer une régularisation en fin d'année lors de la mise à jour des déclarations.

MIEUX RECONNAITRE LES PERTES ET REPENSER L'ASSURANCE

Demande de reconnaissance ISN plus rapide (sécheresse, orage, moisson...)

La Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes (CODAR) est chargée de faire des recommandations au gouvernement sur les seuils de déclenchement de l'assurance et les taux de subvention et d'indemnisation. C'est aussi en CODAR que les reconnaissances de pertes de fonds au titre des calamités agricoles et au titre de l'ISN sont soumises pour avis aux membres qui la composent. Néanmoins, ces délais de reconnaissance ne sont pas les temps du terrain. Le 8 juillet dernier, la CODAR a statué sur le sort de dossiers concernant des sinistres datés de décembre 2024.

De même, au fil des CODAR, Jeunes Agriculteurs constate de plus en plus de lacunes au moment du dépôt des demandes de reconnaissance par les DDT(M) avec de plus en plus de dossiers déposés hors délais. L'avis rendu par la CODAR est alors défavorable et prive de nombreux agriculteurs du bénéfice de l'ISN ou des calamités agricoles.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs demande que les échéances entre les CODAR soient réduites, notamment lors de la survenance d'aléas : sécheresse, orage, tempête... Les demandes de reconnaissance peuvent alors être traitées dans de meilleurs délais et les agriculteurs peuvent ainsi être indemnisés plus rapidement.

Aussi, Jeunes Agriculteurs demande le versement des avances de reconnaissance et que les compléments puissent être faits en fin de campagne.

Afin de faire face à la recrudescence de dossiers déposés hors délais, Jeunes Agriculteurs souhaite un assouplissement des procédures afin de ne laisser aucun agriculteur sans solution.

Assurer une prise en charge des pertes de production et les pertes de fonds en raison des actions de lutte contre les catastrophes

3 ans après l'entrée en vigueur de la réforme du système assurantiel, quelques failles commencent à être identifiées. Avec une succession d'aléas climatiques et sanitaires, les mauvaises années tendent à se répéter, la valeur de référence chute, décourageant de nombreux agriculteurs à souscrire une assurance. De même, l'assurance ne couvre pas tous les risques de perte de récolte, puisque les impacts sanitaires induits par des risques climatiques ne sont pas pris en charge (mouches sur maïs, pucerons sur betteraves), tout comme les dégâts collatéraux résultant aussi d'aléas climatiques.

Ainsi cette année encore, aucun outil assurantiel ne permet de prendre en charge les pertes sur les cultures pérennes liées à l'application de produit retardant ou sur les goûts de fumée. Dans ces situations, les producteurs ne peuvent être indemnisés que si un fonds d'urgence est mis en place.

Proposition :

Les pertes subies par les producteurs notamment en raison de la lutte contre les incendies ou toutes autres catastrophes doivent faire l'objet d'une indemnisation rapide. À terme, c'est une nouvelle réforme de l'assurance récolte qui doit voir le jour, afin de mieux prendre en compte les impacts sanitaires et les impacts de catastrophes naturelles et intentionnelles induits par un aléa climatique.

Repenser l'assurance récolte : vers un « fonds mutuel intégré »

Propositions :

- **Jeunes Agriculteurs souhaite la mise en œuvre d'une réforme de l'assurance récolte, l'objectif étant de développer une assurance plus intégrée, indemnisant les producteurs quelle que soit l'origine de l'aléa (sanitaire et climatique) qui ne permet plus de produire et de récolter dans les mêmes conditions. La perte de production est entendue comme une perte de rendement ou une alternative définie par la filière (notamment pour les prairies). Cette reconnaissance de perte s'applique aussi bien aux productions végétales qu'aux productions animales. Pour Jeunes Agriculteurs, la création « d'un fonds mutuel intégré » par les filières semble être le véhicule le plus adapté. Si un tel fonds était mis en place, la participation des agriculteurs au fonds serait rendue obligatoire.**
- **L'indemnisation des pertes de fonds doit continuer de relever des Calamités Agricoles**
- **Les filières qui jusqu'alors n'ont pas pu développer de fonds mutuels intégrés doivent pouvoir compter sur le régime assurantiel actuel, à savoir la multirisque**

climatique pour les risques climatiques et le FMSE pour les risques sanitaires et environnementaux. La participation des agriculteurs à ce dernier est obligatoire. Pour les risques climatiques, il est impératif de développer l'assurance récolte, notamment pour les cultures qui ne disposent toujours pas d'offres assurantielles.

- Pour les aléas exceptionnels, qui concernent à la fois les catastrophes naturelles mais aussi les catastrophes non naturelles comme les incendies, la réserve de crise européenne doit entrer en action pour indemniser les agriculteurs. Le budget alloué à la réserve de crise agricole doit être renforcé et constitué en début de programmation. Il doit être réabondé au besoin par le budget européen hors PAC afin de garantir une réponse à la hauteur des pertes subies et des crises rencontrées. Cet abondement ne doit pas impacter le budget des aides directes.

- Jeunes Agriculteurs attend avec impatience la mise en œuvre de la moyenne olympique 8 ans annoncée par la Ministre en janvier dernier. Néanmoins, la règle européenne du calcul de la référence de rendement historique doit être plus cohérente et plus flexible avec la réalité des impacts du changement climatique.

- Le système assurantiel doit couvrir les pertes en élevage en intérieur et en extérieur, la baisse de production ainsi que la mortalité... Pour ce faire les agriculteurs ont la possibilité de choisir une assurance pour les pertes mais cette dernière reste encore trop peu souscrite. Une révision des clauses d'assurances paraît nécessaire. Le calcul des pertes économiques lors des chocs de températures (canicule et grand froid) doit tenir compte des références que les éleveurs sont en mesure de relever notamment via les relevés de poids, les mesures de croissance et de performance, la consommation d'aliments, les risques d'infertilité liés à l'inhalation de fumée.

- S'agissant du paiement de l'assurance, Jeunes Agriculteurs souhaite qu'au moment de la souscription, l'agriculteur ne paie que la part non subventionnable de l'assurance.

- Les agriculteurs ayant réalisé des investissements de prévention et de protection doivent bénéficier d'une réduction de leur prime d'assurance.

- Jeunes Agriculteurs souhaite que les indemnités d'assurances soient exonérées d'impôts et de charges sociales.

Une adaptation de l'assurance prairie

Propositions :

- Les éleveurs engagés dans une procédure de recours prairie doivent pouvoir accéder aux données des fermes de référence afin qu'ils puissent comparer les données de pousse de l'indice et des données terrain.

- Les relevés de pousse de la prairie doivent davantage tenir compte des dates de fauche et doivent être portés à la connaissance des éleveurs plus fréquemment. Aussi, les données de pousse des fermes de référence doivent être intégrées afin de mettre à jour l'indice, en continu.

- Jeunes Agriculteurs souhaite que l'assurance prairie tienne compte de la qualité du fourrage. La qualité se dégrade surtout quand la fauche est retardée ou anticipée par rapport au stade optimal et présente des valeurs alimentaires fortement dégradées. Il est donc possible de modéliser, à partir des relevés satellitaires, des températures cumulées et de la météo, un risque de dépassement du « stade optimal de récolte ». Dès lors que le « stade optimal de récolte » est dépassé ou non atteint pour des raisons qui ne sont pas du fait de l'éleveur (météo notamment), un indice qualité doit être appliqué. A l'instar du contrôle de la pousse, Jeunes Agriculteurs souhaite que les fermes de référence puissent équiper le matériel de fauche de techniques d'analyse optique afin de rendre compte de données de terrain qui permettront de mettre à jour en continu l'indice.

Eau gestion quanti et stockage, soutien des étiages, entretien des cours d'eau

L'étude Explore 2070 avance que la France devrait toujours connaître la même quantité de précipitations mais cette dernière serait redistribuée dans le temps et dans l'espace. Ainsi, le pays devrait connaître des épisodes de sécheresse plus importants car les périodes estivales devraient être plus arides.

Dans le même temps, l'augmentation des précipitations hivernales pourrait entraîner des excès d'eau conséquents. Les précipitations devraient augmenter au nord de la France et diminuer au sud.

Cette nouvelle donne conduit à reconsidérer la nécessité de disposer d'infrastructures de stockage de l'eau pour garantir notre souveraineté alimentaire et l'ensemble des besoins en eau de notre pays.

1. L'eau est un patrimoine commun

- a. L'eau fait d'ores et déjà l'objet d'une gestion collective avec une approche territoriale des multiusages (industriels, domestiques (eau potable), agriculture, secours (réserve incendies, soutien aux étiages) et d'un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes (agence de l'eau, agriculteurs, associations), afin d'éviter les conflits d'usage lorsque la ressource se fait rare,
- b. Les commissions locales de l'eau sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Pour autant, la profession agricole est insuffisamment représentée.

Propositions :

Instaurer une juste représentation des agriculteurs au sein des commissions Locales de l'Eau. Les agriculteurs doivent représenter au moins 33 % des membres des commissions locales de l'eau, et qu'avec les autres usagers économiques, ils comptent pour 50 % des représentants des commissions locales de l'eau. Cette représentation doit être garantie partout en France.

Indemniser les agriculteurs non-élus et non-salariés siégeant dans les commissions locales de l'eau. Le temps passé, au nom de la profession, doit être pris en charge.

La composition des comités de bassin doit, au même titre que les commissions locales de l'eau garantir la représentation de la profession agricole. Ainsi, Jeunes Agriculteurs demande que les agriculteurs représentent au moins 33 % des effectifs des membres, et qu'avec les autres usagers économiques, ils comptent pour 50 % des représentants du comité de bassin.

2. *L'irrigation est au service de toutes les agricultures et plus encore, elle garantit la stabilité et la diversité des productions agricoles (en qualité et quantité), et, in fine, permet la souveraineté alimentaire française.*

- a. L'accès à l'eau conditionne le maintien du tissu agricole, des outils de transformation et de production agro-alimentaire et donc l'emploi dans les territoires. Une variation brutale des volumes de production résultant des effets de la sécheresse impacte l'ensemble du tissu économique. En trop faible quantité, les productions ne suffiraient plus à alimenter les industries de transformation et de valorisation
- b. L'accès à l'eau est une condition nécessaire à la pérennité des exploitations (le rendement du maïs grain irrigué est, de fait, nettement supérieur à celui du maïs grain non irrigué + 29 % en moyenne sur la période 2000-2020 selon la statistique agricole annuelle) et le sera encore davantage demain face au changement climatique,
- c. L'irrigation est un levier pour la diversification des cultures et constitue un pilier de l'agroécologie et de la décarbonation. Elle assure ainsi une diversité de productions en phase avec les attentes sociétales et environnementales : alimentation humaine, animale, produits industriels biosourcés, énergie,
- d. L'irrigation permet aussi de transmettre un outil de production fonctionnel et attractif aux futurs agriculteurs.
- e. L'irrigation sécurisée apparaît comme un frein à l'agrandissement, car elle permet de diversifier les productions et donc d'améliorer la rentabilité des exploitations qui ne chercheront pas à atteindre une taille critique plus grande.

3. *L'agriculture raisonne l'usage de la ressource en eau et veille à en valoriser chaque goutte.*

- a. L'irrigation représente un poste de coût important pour les agriculteurs (redevance eau, énergie, matériel et maintenance). Arvalis a publié en 2016 des charges en euros par ha irrigués et par an allant de 350 à plus de 1000 euros. Pour cela les agriculteurs disposent de plusieurs leviers :
 - i. L'évolution des pratiques agronomiques et l'adoption de techniques de conservation des sols pour limiter l'érosion, réduire le ruissellement des eaux et améliorer la rétention d'eau dans les sols,
 - ii. L'utilisation d'un matériel plus performant et précis pour améliorer l'efficience d'usage de l'eau (micro-irrigation),
 - iii. Le recours aux OAD et le développement de stations météorologiques ou encore de capteurs au champ. L'INRAE estime que des économies d'eau en agriculture de l'ordre de 10 à 40 % pourraient être réalisées en améliorant le pilotage de l'irrigation,
- b. La réduction de notre dépendance à la ressource passe aussi par la R&D (agronomique, génomique, variétale...),
- c. L'agriculture est soumise à des autorisations définissant les quantités d'eau prélevées et les périodes d'irrigation. Toutefois, les analyses des volumes prélevables en période de basses eaux (type HMUC en AELB) sont mises en œuvre de manière hétérogène et souvent biaisée en défaveur de l'agriculture.

Propositions :

Lancer un Pacte en faveur des intercultures : La mise en place systématique de couverts végétaux participe à de nombreux enjeux de captation des éventuels reliquats azotés et résidus de produits phytosanitaires, lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la perméabilité des sols lors des épisodes de pluie intenses, augmentation de la matière organique. Pour favoriser leur généralisation, Jeunes Agriculteurs demande la levée de toute interdiction d'irriguer ces couverts, la possibilité de les fertiliser, la fin de l'interdiction de les récolter, tant en fourrage qu'en grain. Les semences de ces intercultures doivent être prises intégralement en charge.

Jeunes Agriculteurs demande un recensement des ouvrages qui retiennent de l'eau (sources, puits) et que ces infrastructures existantes puissent être exploitées afin de satisfaire les besoins d'abreuvement des animaux. Cette mesure permettrait de limiter les prélèvements sur le réseau d'eau en période de tension, comme en

période normale. Aussi, Jeunes Agriculteurs demande une cartographie recensant les besoins de raccordement en eau.

Jeunes Agriculteurs demande également à :

- Interdire le fractionnement du prélèvement en période de basses eaux.
- Réaffirmer que l'estimation des volumes disponibles en période de hautes eaux est purement indicative, afin de souligner la disponibilité de la ressource.
- Confier la réalisation des études d'impact socio-économique aux chambres d'agriculture ainsi que la rédaction de plans d'action pour mettre en œuvre les volumes prélevables.
- Conditionner le prélèvement à la réalisation du plan d'action.
- Distinguer la gestion des volumes entre une nappe connectée à la rivière et une nappe déconnectée.

4. Définir une politique de gestion de l'eau pour faire face aux pénuries et aux excès d'eau

Face à l'accélération du changement climatique, la politique de l'eau doit désormais être conçue pour gérer simultanément les excès et les déficits. En France, l'eau n'est pas rare, la France est d'ailleurs le deuxième pays en termes d'abondance de l'eau après la Norvège, il est donc impératif de stocker cette eau quand elle est disponible. Les inondations hivernales et les sécheresses estivales ne peuvent plus être traitées séparément.

Les volumes d'eau disponibles lors des périodes excédentaires doivent pouvoir être mobilisés, stockés ou ralentis afin de sécuriser les usages pendant les périodes de déficit, dans le respect d'une gestion collective et concertée de la ressource.

Proposition :

Conformément aux avancées de la loi d'urgence agricole, Jeunes Agriculteurs demande une accélération des projets hydrauliques et des investissements permettant de stocker, ralentir, infiltrer et redistribuer l'eau. Les procédures doivent être adaptées à la vitesse du changement climatique.

A. Ralentir l'écoulement de l'eau dès l'amont pour la libérer

- Au niveau de la Garonne, il est estimé que 50 % de l'eau de pluie est aujourd'hui rejetée en mer et qu'en période de fortes pluies cette proportion peut augmenter du fait du ruissellement.

- Cet excès d'eau qui ruisselle n'est pas stocké dans les sols et conduit in fine à une diminution du volume d'eau disponible qui pourrait être transpirée par la végétation,
- Ralentir l'écoulement ne doit venir pénaliser les productions végétales, animales et aquacoles ou des pratiques agricoles locales,
- Le ralentissement de l'écoulement des eaux permet aussi de créer des points de fraîcheur nécessaires à la survie d'une partie de la biodiversité.

Proposition :

Jeunes Agriculteurs rappelle qu'il est impératif de ralentir l'écoulement de l'eau de pluie avant qu'elle ne rejoigne la mer. Plus les moyens de ralentissement sont mis en œuvre en amont des bassins versants, plus ils sont efficaces. Ces moyens peuvent prendre la forme de noues, de fossés ou encore d'infrastructures hydrologiques passives.

B. Les infrastructures de stockage sont un outil essentiel de gestion de la ressource en eau.

Les infrastructures de stockage sont multiusages, elles constituent :

- Une défense incendie, permettant aux pompiers d'accéder plus facilement à l'eau,
 - Une nouvelle source de production d'énergie via les barrages, la micro-électricité ou des panneaux photovoltaïques flottants,
 - Un soutien aux étiages des rivières (niveaux d'eau très bas) en déversant en continu une quantité d'eau imposée pour maintenir les bons niveaux d'eau et préserver la biodiversité aquatique,
 - Une réserve en eau potable,
 - Une opportunité d'usage pour les besoins touristiques.
- Les infrastructures de stockage sont pensées à l'échelle du territoire et en fonction de l'offre et de la demande d'eau pour être intégrées dans le respect des écosystèmes,
 - Les retenues retiennent une infime quantité d'eau : *par exemple, dans les Deux-Sèvres, il ne faudrait que la moitié des quantités journalières rejetées à la mer (en période de fortes pluies) pour satisfaire les besoins annuels en eau de tout le département,*
 - L'eau qui n'est pas stockée quand elle est présente en excès sur le territoire retourne à la mer, elle est donc perdue,

- Si les retenues constituent un levier essentiel d'une politique de gestion de la ressource en eau, il n'en demeure pas moins que la lourdeur administrative décourage les porteurs de projet. Ces derniers doivent systématiquement faire face aux recours déposés donnant fréquemment lieu à des contentieux multiples et excessifs.

Propositions :

Soutenir massivement la récupération des eaux de toiture, afin de permettre leur stockage et leur réutilisation pendant les périodes estivales

Raccourcir les délais de recours et les procédures d'études

Supprimer l'obligation d'étude d'impact pour les projets de stockage inférieurs à 500 000 m³.

Supprimer l'obligation de consultation du public pour tous les projets inférieurs à 5 millions m³.

Les projets de petites retenues collinaires de moins de 100 000 m³, ne devraient pas se voir imposer systématiquement des infrastructures coûteuses quand un système de relargage d'eau par vanne est possible. Le volume à relarguer pourrait être déterminé sur la base d'un calcul objectif prenant notamment en compte la pluviométrie, la capacité d'absorption des sols et la superficie du bassin versant.

Reconnaître systématiquement la déclaration d'utilité publique de tous les projets collectifs.

Instaurer le recours unique. Pour mettre fin à l'obstruction judiciaire, organisée par quelques individus militants, Jeunes Agriculteurs demande à ce que les possibilités de recours soient limitées à une saisine du Conseil d'État. En cas de contestation de l'autorisation, le Conseil d'État serait la seule juridiction habilitée à juger sur le fond comme sur la forme, sans possibilité de recours.

Délivrer une autorisation unique de travaux et de prélèvements. La multiplicité des demandes et autorisations liées à la création de réserves et au pompage dans les retenues sont autant de possibilités d'obstructions judiciaires. En accordant automatiquement l'autorisation de prélèvement aux projets de réserves validés, nous supprimons une voie de recours abusive.

L'irrigation et le stockage sont des facteurs essentiels au maintien de la biodiversité

- En période de forte chaleur, une différence allant jusqu'à 20 °C peut être enregistrée entre un champ irrigué et un champ non irrigué,

- Les insectes, petits gibiers ou encore les êtres vivants du sol apprécient la fraîcheur et ont besoin d'eau pour leur survie,
- La biodiversité cultivée (cultures) et non cultivée (insectes et gibiers) est plus importante dans une parcelle irriguée que dans une parcelle sèche, (ex : dans les Alpes-de-Haute-Provence, la LPO a rédigé un guide de recommandations pour préciser les règles à suivre afin de réaliser des aménagements affectant le moins possible la biodiversité présente, et favorisant son maintien),
- L'eau stockée en hiver vient en soutien des étiages pour préserver la biodiversité aquatique,
- Les superficies autour des retenues sont réfléchies pour favoriser la reproduction, l'alimentation ou le gîte de certaines espèces (oiseaux, batraciens).

C. Anticiper les excès d'eau

Certains territoires connaissent des excès d'eau, comme les Hauts-de-France ou encore les Pays de la Loire... Ces régions sont également fortement menacées par des inondations par débordement des cours d'eau (ou crues) et par remontée des nappes phréatiques. Les crues dans les Hauts-de-France de 2023 et 2024 ont touché près de 315 communes et les habitants ont subi 1,5 fois une crue centennale. L'évacuation de l'eau devient donc essentielle pour maintenir un niveau d'humidité optimal pour les cultures, éviter les inondations et assurer une stabilité structurelle aux constructions.

Propositions :

Participer au financement des drainages lorsque les eaux captées participent au remplissage de réserve.

Faciliter le curage des fossés et des cours d'eau

Indemniser les agriculteurs dont les parcelles sont inondées par des crues ou servant de déversoirs, à la hauteur du service sociétal qu'ils peuvent rendre

Créer des bassins de stockage et d'infiltration des eaux de pluie, notamment lors des périodes de fortes crues, afin de stocker l'eau plutôt que de l'évacuer directement vers la mer et de pouvoir la mobiliser en période de tension hydrique.

Mieux entretenir les ouvrages hydrauliques et simplifier leur entretien (mares, étangs, digues) pour éviter les cas de destruction et reconstruction. De même, il convient de simplifier l'entretien en amont des canaux (le cas des prises d'eau des rivières) et sur les retenues collinaires (possibilité de curage pour lutter contre l'envasement).

Remettre en état des ouvrages existants par un investissement renforcé dédié à la rénovation des canaux, des mares et étangs de ferme, ou en bordure de champ.

5. Dans un contexte où les pressions sur la ressource en eau devraient s'intensifier, l'accélération de la réutilisation des eaux usées est plus que nécessaire ; pour cela, elle doit s'appuyer sur un cadre réglementaire simplifié et pragmatique

- En France, le volume annuel d'eau réutilisée représente moins de 1 % du volume d'eau traité, alors que ce taux atteint 8 % en Italie, 14 % en Espagne, en Israël, le taux atteint 86 %, dont 71 % servent aux cultures. Pour autant le volume d'eaux usées traitées potentiellement exploitable en France est estimé à 112 millions de m³ par an alors que seul 7 à 10 millions de mètres cubes sont réutilisés.
- Le 30 mars 2023, le Président de la République, depuis le barrage de Serre-Ponçon (réserve d'eau du Sud-Est de la France) a annoncé dans le cadre du plan eau, une simplification de la réglementation sur le sujet pour que la France rattrape son retard en la matière et atteigne 10 % de réutilisation des eaux usées en réalisant 1 000 projets de réutilisation des eaux usées validés et opérationnels sur le territoire d'ici 2030.

Propositions :

Lever les freins réglementaires et simplifier les procédures d'autorisation et les conditions d'utilisation des REUT pour l'irrigation agricole.

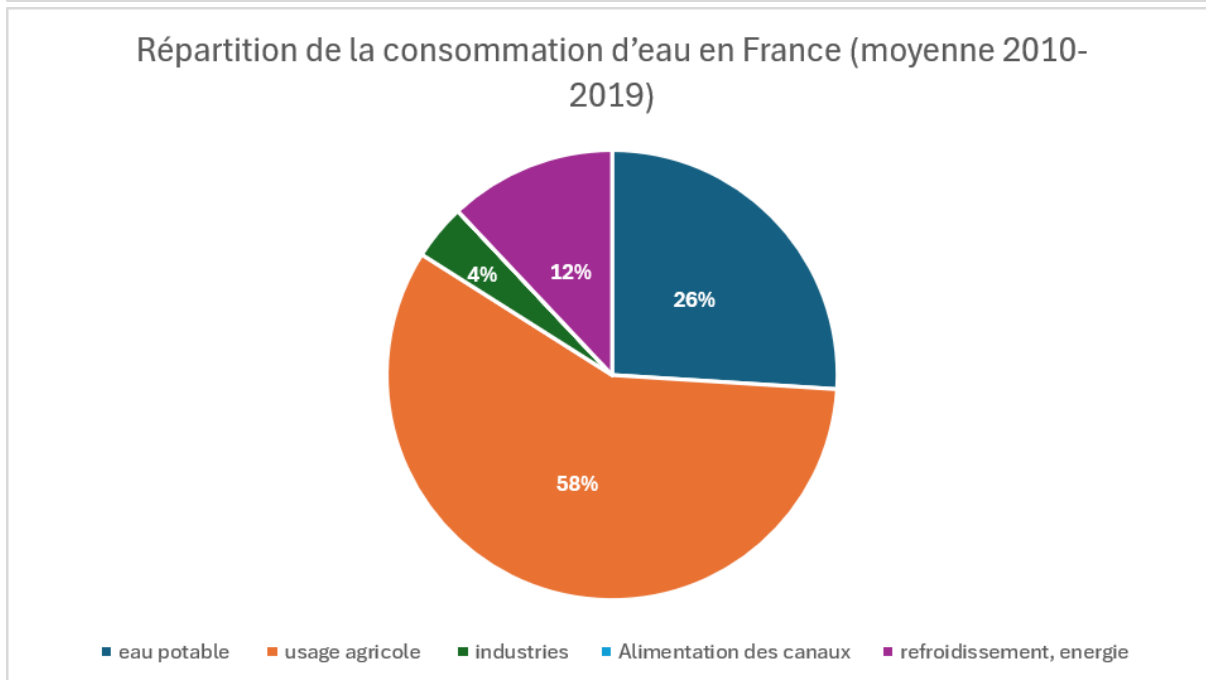
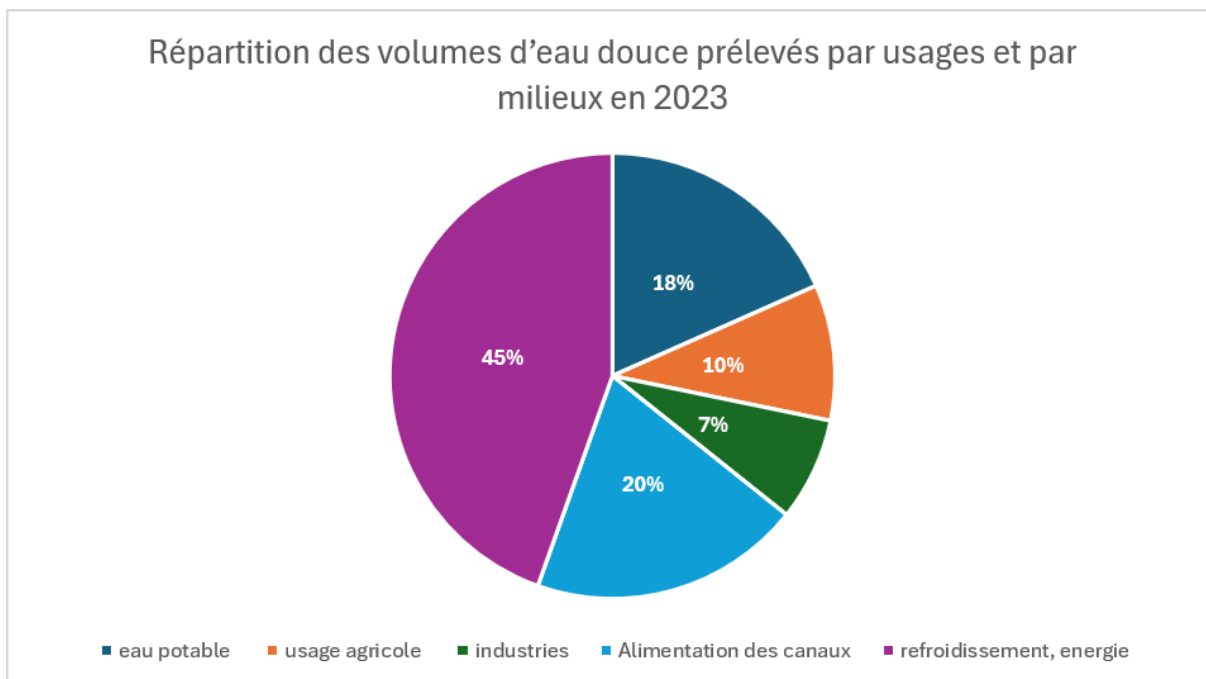
Accélérer la mise en œuvre de projets de REUT (surtout la REUT indirecte), et notamment à proximité des grandes villes, à destination de l'irrigation agricole. Cela passera par une instruction accélérée et des financements renforcés, notamment des Agences.

Lever les freins réglementaires : aligner les seuils qualitatifs de prélèvement des eaux usées traitées avec ceux des eaux issues du milieu.

6. Eau prélevée – eau consommée quand le choix des chiffres incrimine l'agriculture

En matière de communication sur l'irrigation, deux écoles s'affrontent, celle qui communique les chiffres des prélèvements : entre 8 et 10 % et celle qui communique les

chiffres de la consommation (entendue comme l'eau prélevée - l'eau restituée) entre 45 et 48 %.



Dans les faits, les chiffres communiqués par l'ensemble des parties sont justes et font l'objet d'une communication institutionnelle vérifiée (ministère de Transition écologique, INRAE). Aborder l'irrigation au prisme de la consommation ou des prélèvements relève donc d'un choix politique.

Le calcul de la consommation est contestable, on observe une divergence dans la définition « d'eau restituée ». Pour le ministère de la Transition écologique il s'agit d'une

eau restituée aux milieux aquatiques, alors que pour l'INRAE il s'agit plutôt d'une restitution proche du lieu de prélèvement.

En effet, pour l'INRAE, l'agriculture est taxée de secteur qui « consomme » le plus d'eau, dans le sens où l'eau prélevée par les plantes n'est pas restituée localement, l'eau est également évapotranspirée et réintègre le cycle de l'eau sous forme de vapeur (avant de retomber ailleurs sous forme de précipitations) ou encore en s'infiltrant. En comparaison, l'eau utilisée pour refroidir les centrales thermiques et nucléaires est partiellement ou totalement restituée à proximité du point de prélèvement. C'est ainsi que la part de la consommation du secteur énergétique devient très faible, et que la part destinée aux usages agricoles augmente.

Proposition :

Jeunes Agriculteurs souhaite que le calcul de l'eau consommée en agriculture soit réévalué. En effet, l'eau est « déplacée » dans le cycle et est restituée au milieu par évapotranspiration, évaporation ou infiltration, elle n'est pas perdue.

ADAPTER L'AGRICULTURE : PLANIFIER, VITALISER, SECURISER

Prise en charge du diagnostic climatique « stress-test climatique »

Constatant d'une part l'évolution effrénée des aléas climatiques qui pèsent sur l'économie des exploitations, en surcroît d'aléas liés aux contextes géopolitiques ou de marché ; et d'autre part une baisse du nombre d'agriculteurs actifs, d'ici quelques années, une part importante de ces effectifs partira à la retraite et ne sera pas remplacée par une nouvelle génération.

Répondre autant que possible à ces enjeux démographiques et d'adaptation appelle un objectif clair : adapter l'agriculture française en permettant aux porteurs de projet de s'installer sur des exploitations viables et vivables, eu égard notamment au changement climatique.

C'est pour cette raison que Jeunes Agriculteurs porte depuis quelques années le diagnostic « stress-test climatique » et économique ainsi que les Plans et contrats d'avenir.

- Le diagnostic « stress-test climatique », intégré dans le diagnostic modulaire et adopté dans la loi d'Orientation agricole du 24 mars 2025 doit permettre aux exploitants, notamment aux jeunes installés, d'envisager les possibilités d'adaptation des productions actuelles ou projetées de l'exploitation à l'horizon 2050.

Le couplage du stress-test avec un module d'évaluation économique est essentiel pour ne pas s'arrêter à la simple constatation des pertes/opportunités de

production, mais surtout pour en mesurer les projections et impacts économiques sur l'exploitation. L'objectif est de mesurer la viabilité de l'exploitation en donnant à l'exploitant une opportunité de considérer, par projection, les voies de valorisation possibles de la production visée, mais aussi les options de restructuration ou de diversification du projet au regard des conditions pédoclimatiques.

Jeunes Agriculteurs a suivi une ligne claire tout au long de l'examen parlementaire de cette loi : rendre obligatoire le diagnostic modulaire et particulièrement le stress-test climatique pour s'assurer qu'aucun jeune ne s'engage dans un projet agricole sans issue viable. De cette volonté, n'a abouti que l'obligation du stress-test climatique en plus d'un autre module au minimum en cas de mobilisation d'un diagnostic, devenu facultatif. Un acte d'autant plus manqué que le diagnostic « stress-test climatique » avait été conçu pour être imbriqué dans les Plans et contrats d'avenir (dispositif pensé par JA et adopté dans la loi d'Urgence agricole du 6 juillet 2026 sous la dénomination de « Projets d'avenir agricole »). L'objectif est double :

- Adapter les filières existantes ou développer de nouvelles filières, dans un climat évolutif par un travail mêlant acteurs des filières, structures para-agricoles et collectivités territoriales ;
- Soutenir les exploitations au cas par cas dans les transitions à opérer sur leur exploitation, notamment au niveau de la prise de risque qui y est associée (*besoins en diversification, en changement de productions...*).

Les évolutions et orientations que suivront certaines filières historiques et, par ricochet, certaines exploitations doivent être minutieusement anticipées dans les Projets d'avenir agricole. Et c'est justement ici que l'outil scientifique, au travers du diagnostic « stress-test climatique » et économique, vient éclairer et sécuriser les choix stratégiques des filières et des exploitations.

La phase expérimentale du diagnostic « stress-test climatique » et économique offre une vision intéressante du financement du diagnostic, avec un soutien public majoritaire et une participation restante pouvant être partagée entre différents acteurs agricoles publics ou privés, dont l'exploitant.

Propositions :

Jeunes Agriculteurs souhaite la prise en charge du diagnostic stress-test climatique et économique

Jeunes Agriculteurs souhaite concrétiser les Projets d'avenir agricole avec :

- Pour la phase territoriale : une formalisation des engagements tirés des conférences de la souveraineté alimentaire pour les acteurs économiques, validée par l'État et soutenue par les régions ;
- Pour la phase individuelle (à l'exploitant) : une contractualisation relative à la commercialisation des productions entre les acteurs de la phase territoriale, un collecteur a minima, et l'exploitant.
- Les jeunes ayant réalisé un diagnostic modulaire pourront bénéficier d'une prise en charge bonifiée des dispositifs de gestion des risques. Cette bonification doit être dégressive dans le temps.
- Jeunes Agriculteurs appelle à mettre en place dans les plus brefs délais ce diagnostic

Application des Projets d'avenir

Après l'adoption de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, Jeunes Agriculteurs appelle à un déploiement rapide des Projets d'avenir. Il convient de juxtaposer les moyens nécessaires pour accompagner les agriculteurs et les filières dans les adaptations et les transitions nécessaires.

Un plan d'investissement en faveur de l'adaptation des bâtiments d'élevage

Les épisodes caniculaires de l'été 2026 ont provoqué une surmortalité animale d'une ampleur inédite. Entre fin juin et mi-juillet, les vagues de chaleur qui ont frappé l'Ouest de la France ont entraîné la mort de plusieurs millions de volailles — les premières estimations des interprofessions évoquant jusqu'à 2 à 3 millions de têtes, soit près de 1 % du cheptel national. La Bretagne, les Pays de la Loire et la Vendée, régions à forte densité avicole, ont payé le plus lourd tribut, avec des hausses de mortalité ponctuellement supérieures à +1 000 % dans certains élevages de volailles de chair. Les filières porcine et bovine n'ont pas été épargnées. La production laitière est également en chute, avec des baisses allant jusqu'à 30 % dans certains élevages bovins de plaine. Les vaches laitières réduisent naturellement leur ingestion par forte chaleur, ce qui se traduit par des baisses de production laitière pouvant atteindre 30 % dans certains élevages de plaine, et par une dégradation de la qualité du lait produit.

Quel que soit le cas, des bâtiments d'élevage conçus pour un climat qui n'existe plus et des températures nocturnes qui restent au-dessus de 25°C dans certaines régions, renforcent le risque de mortalité et de baisse de production. Les toitures non isolées et couvertes de plaques colorées transforment le bâtiment en serre, les ventilations statiques ne sont plus dimensionnées pour les pics de chaleur que nous connaissons et

que nous connaissons. Par ailleurs, les bâtiments fermés ne permettent pas une circulation d'air optimale.

Les aides actuelles à l'adaptation des bâtiments d'élevage (notamment via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) traitent l'adaptation climatique comme une modernisation parmi d'autres, avec des taux de subvention et des délais d'instruction qui ne sont pas à la hauteur de l'urgence climatique. Les mesures d'urgence post-canicule (dérogations d'enfouissement, cellules de crise) permettent de gérer la catastrophe une fois qu'elle a eu lieu mais elles n'agissent pas en amont pour éviter le drame.

Proposition :

Jeunes Agriculteurs propose la création d'un plan d'investissement en faveur de l'amélioration et de l'adaptation des bâtiments d'élevage distinct des aides à l'amélioration classique. Les investissements d'adaptation climatique doivent pouvoir être financés sans entrer en concurrence avec les autres priorités classiques des dispositifs d'investissement. Ce plan d'investissement doit être suffisamment doté pour répondre aux besoins identifiés et suffisamment réactif pour financer la prévention plutôt que la seule gestion de crise. Plusieurs axes d'amélioration sont possibles :

- Isolation des toitures : Suppression et remplacement des plaques de toiture colorées, stores pour plaques translucides, isolation thermique...**
- Ventilation et circulation de l'air : ouverture partielle du bardage, installation de ventilateurs et d'extracteurs d'air dimensionnés pour les pics de chaleur, mise en place de tunnels de ventilation...**
- Refroidissement actif : Installation de systèmes de brumisation et de douchage, investissement dans des matelas et systèmes de refroidissement des zones de couchage pour le bétail, en particulier pour le repos nocturne...**

L'instruction des dossiers doit être accélérée afin que les travaux puissent être engagés rapidement. Une attention particulière doit être portée pour les élevages qui ont connu une surmortalité avérée lors des canicules récentes (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie). Le déploiement du plan d'investissement en faveur de l'adaptation des bâtiments d'élevage doit ouvrir dès l'automne 2026, pour que les travaux d'adaptation puissent débuter rapidement et que les éleveurs se parent à l'été 2027.

Les plans locaux d'urbanisme et les lois littorales qui imposent des contraintes d'intégration paysagère doivent évoluer pour permettre l'adaptation des bâtiments agricoles au changement climatique.

Un plan de revitalisation des parcelles agricoles en déprise et rôle de l'agriculture comme pare-feu

Une nature abandonnée par le paysan, même si elle est entretenue, devient une nature artificielle et je dirais une nature funèbre. Toute autre formule d'ailleurs serait non seulement déplorable, mais serait ruineuse. Et même sur le plan économique, il est à mon sens plus rentable d'avoir des terres habitées et cultivées par des hommes, même si on est obligé d'aider ces hommes, que d'avoir de vastes réserves nationales, entretenues, conservées et protégées fatalement par une masse de fonctionnaires.

G. Pompidou, discours de Saint-Flour, 1966

Le maintien d'une activité agricole active joue un rôle de pare-feu naturel face aux incendies. Les terres pâturées ou cultivées limitent la continuité de la végétation inflammable (broussailles, friches). Le pastoralisme est d'ailleurs reconnu comme outil de gestion des coupures de combustible dans les plans DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie).

Propositions :

Jeunes Agriculteurs souhaite l'entretien des parcelles abandonnées. A défaut, le non-respect de cette injonction constituerait une infraction et l'exploitant/propriétaire se verrait infliger une amende de 1 500 euros par hectare et par année de non-entretien. En cas de récidive, cette amende peut être portée à 3 000 euros.

Jeunes Agriculteurs demande à ce que les terres qui seront remises en culture suite aux incendies ou à des fins de coupe-feu ne soient pas soumises à la réglementation déforestation importée.

Epilogue :

Jeunes Agriculteurs rappelle avec force l'urgence d'alléger la fiscalité et de bonifier les mesures d'urgence en faveur des jeunes agriculteurs.

Un jeune installé fait face à une vulnérabilité économique structurelle propre à ses premières années d'activité, et cette réalité ne peut pas être ignorée. Contrairement à un agriculteur installé depuis 15 ou 20 ans, qui a pu se constituer des amortisseurs financiers mobilisables en cas d'aléas, un jeune agriculteur n'a tout simplement pas eu le temps d'engranger suffisamment de bonnes campagnes pour bâtir une trésorerie solide. Pire encore, la sécheresse de 2026 vient percuter de plein fouet des exploitations déjà fragilisées par plusieurs années de crises sanitaires, économiques et climatiques successives, qui ont fait grimper les coûts de production tout en rabotant les rendements. Les premières années d'installation cumulent l'emprunt d'installation, l'achat de matériel, parfois la reprise du foncier — au moment précis où les charges fixes pèsent le plus lourd et où les revenus sont les plus incertains. C'est un système à double peine que subissent nos jeunes installés, et Jeunes Agriculteurs refuse de s'en accommoder.

Chaque installation qui échoue faute de résilience financière face à un aléa climatique est une installation perdue pour le renouvellement générationnel — et c'est tout un pan de l'avenir agricole français qui s'effondre avec elle. Pour Jeunes Agriculteurs, la survenance d'un aléa climatique ne doit jamais être un obstacle aux projets d'installation.

C'est pourquoi Jeunes Agriculteurs requiert que les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans bénéficient d'un accompagnement à la hauteur de cette vulnérabilité avec :

- Un taux d'emprunt à 0 % pour les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, notamment si ces derniers souhaitent accéder aux prêts garantis par l'État ;
- La prise en charge intégrale du diagnostic climatique et économique, destiné en priorité aux jeunes qui s'installent, pour évaluer la viabilité de leur exploitation face au changement climatique à l'horizon 2050 ;
- Une prise en charge bonifiée des dispositifs de gestion des risques pour les jeunes ayant réalisé ce diagnostic.

Contacts :

Nos élus référents :

Jordy Bouancheau, vice-président

Jean-Baptiste Sablairoles, vice-président

L'équipe administrative :

Elise Dupont : Conseillère productions végétales, gestion des risques et innovation ;
edupont@jeunes-agriculteurs.fr

Sylvie Jouault : Responsable du service syndical ; sjouault@jeunes-agriculteurs.fr